

## **Note méthodologique : Mise en ligne des données**

Les indicateurs s'appuient sur des données issues des bases de remboursement de l'Assurance Maladie.

Les données restituées concernent actuellement le Régime Général hors sections locales mutualistes (SLM). A terme, ces données seront inter-régimes.

Les données sont agrégées par médecin : si un médecin a plusieurs cabinets (principal et secondaires), toutes les données de ses différents cabinets sont sommées.

Ces données sont actualisées selon une fréquence différente en fonction des indicateurs.

### **1. Patientèle**

La patientèle utilisée pour le calcul des indicateurs est la patientèle « médecin traitant » (patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant) affiliée au Régime Général hors sections locales mutualistes (SLM). Les SLM sont par exemple la Mutualité Générale de l'Education Nationale (MGEN), celles des fonctionnaires, des étudiants etc. Les patients concernés sont âgés d'au moins 16 ans.

La patientèle médecin traitant correspond aux bénéficiaires qui ont « consommé » des soins, consultations, traitements, actes diagnostiques, examens etc. et qui ont été remboursés sur une période de 12 mois précédant la période de calcul, qui vous ont déclaré comme médecin traitant et qui n'en ont pas changé depuis.

Les listes de patients qui apparaissent pour les indicateurs vaccination contre la grippe, dépistage du cancer du sein et les deux indicateurs sur la iatrogénie sont mises à jour tous les jours et ne concernent pour le moment que les patients vous ayant déclaré comme médecin traitant et affiliés au Régime Général hors SLM.

Les prescriptions prises en compte pour ces indicateurs intègrent l'ensemble des prescriptions faites aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant, y compris celles réalisées par d'autres médecins.

## 2. Indicateurs

### Vaccination contre la grippe saisonnière

Part des patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de 65 ans et plus vaccinés contre la grippe saisonnière

**Numérateur** : nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de 65 ans et plus ayant eu un remboursement de vaccin contre la grippe (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de 65 ans et plus.

**Période de calcul** : octobre à décembre de l'année en cours.

**Seuil minimum\*** : au moins 20 patients vous ayant déclaré comme médecin traitant de 65 ans et plus.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les mois pendant la campagne de vaccination.

### Dépistage du cancer du sein

Part des patientes vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgées de 50 à 74 ans participant au dépistage du cancer du sein

**Numérateur** : nombre de patientes vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgées de 50 à 74 ans ayant eu une mammographie de dépistage (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patientes vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgées de 50 à 74 ans.

**Période de calcul** : 24 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 20 patientes vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgées de 50 à 74 ans.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

### Iatrogénie médicamenteuse

**Traitement par vasodilatateurs** : part des patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans traités par vasodilatateurs

**Numérateur** : nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans ayant eu un remboursement de vasodilatateurs (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans.

**Période de calcul** : 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 20 patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

Traitement par benzodiazépines à demi-vie longue : part des patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans traités par benzodiazépines à demi-vie longue.

**Numérateur** : nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans ayant eu un remboursement de benzodiazépines à demi-vie longue (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans.

**Période de calcul** : 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 20 patients vous ayant déclaré comme médecin traitant, âgés de plus de 65 ans.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

### Suivi de vos patients diabétiques

#### Fréquence des dosages HbA1C

Part des patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant ayant 3 ou 4 dosages HbA1c par an.

**Numérateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant ayant eu entre 3 et 6 dosages HbA1c (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul** : 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 10 patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

#### Examen ophtalmologique (fond d'œil)

Part des patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant ayant un fond d'œil par an.

**Numérateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant, ayant eu un fond d'œil (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul** : 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 10 patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

Les actes d'ophtalmologie pris en compte pour le fond d'œil sont :

\* les actes cliniques faits par un ophtalmologiste : C, CS, CA, C2, HS, EXS, SES, V, VS, VA, VU/MU avec spécialité 15,

\* les codes CCAM BGQP002 et BGQP007.

#### Traitement par statines des patients diabétiques à haut risque cardiovasculaire

Part des patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant (plus de 50 ans pour les hommes et plus de 60 ans pour les femmes) traités par anti-hypertenseurs sous statines.

**Numérateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant, de plus de 50 ans pour les hommes et de plus de 60 ans pour les femmes, traités par anti-hypertenseurs et traités par statines (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant, de plus de 50 ans pour les hommes et de plus de 60 ans pour les femmes, traités par anti-hypertenseurs (quel que soit le prescripteur).

**Période de calcul** : 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 10 patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant de plus de 50 ans pour les hommes et de plus de 60 ans pour les femmes, traités par anti-hypertenseurs.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

#### Traitement par aspirine faible dosage des patients diabétiques à haut risque cardiovasculaire sous statines

Part des patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant

(plus de 50 ans pour les hommes et plus de 60 ans pour les femmes) traités par anti-hypertenseurs et statines sous aspirine faibles doses.

**Numérateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant, de plus de 50 ans pour les hommes et de plus de 60 ans pour les femmes, traités par anti-hypertenseurs, par statines et par aspirine faibles doses (quel que soit le prescripteur).

**Dénominateur** : nombre de patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant, de plus de 50 ans pour les hommes et de plus de 60 ans pour les femmes, traités par anti-hypertenseurs et statines (quel que soit le prescripteur).

**Période de calcul** : 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 10 patients diabétiques vous ayant déclaré comme médecin traitant de plus de 50 ans pour les hommes et de plus de 60 ans pour les femmes, traités par anti-hypertenseurs et statines.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les 3 mois.

Les prescriptions prises en compte pour ces indicateurs intègrent **uniquement** vos prescriptions faites aux patients vous ayant déclaré comme médecin traitant et non celles d'autres médecins.

#### **Taux de prescription d'antibiotiques inscrits au répertoire des génériques**

**Numérateur** : nombre de boîtes d'antibiotiques inscrits au répertoire des génériques, prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Dénominateur** : nombre de boîtes d'antibiotiques prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul** : 3 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 40 boîtes de la classe des antibiotiques prescrits au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les mois.

#### **Taux de prescription d'IPP (Inhibiteurs de la Pompe à Protons) inscrites au répertoire des génériques**

**Numérateur** : nombre de boîtes d'IPP inscrites au répertoire des génériques prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Dénominateur** : nombre de boîtes d'IPP prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul** : 3 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 35 boîtes de la classe des IPP prescrits au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les mois.

#### **Taux de prescription de statines inscrites au répertoire des génériques**

**Numérateur** : nombre de boîtes de statines inscrites au répertoire des génériques prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Dénominateur** : nombre de boîtes de statines prescrites aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul** : 3 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 30 boîtes de la classe des statines prescrits au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données** : tous les mois.

#### **Taux de prescription d'antihypertenseurs inscrits au répertoire des génériques**

**Numérateur** : nombre de boîtes d'anti-hypertenseurs inscrits au répertoire des génériques prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Dénominateur** : nombre de boîtes d'anti-hypertenseurs prescrites aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul** : 3 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 130 boîtes de la classe des anti-hypertenseurs prescrits au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme

médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données :** tous les mois.

#### **Taux de prescription d'antidépresseurs inscrits au répertoire des génériques**

**Numérateur :** nombre de boîtes d'antidépresseurs inscrits au répertoire des génériques prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Dénominateur :** nombre de boîtes d'antidépresseurs prescrits aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul :** 3 mois glissants.

**Seuil minimum\* :** au moins 30 boîtes de la classe des antidépresseurs prescrits au cours du trimestre.

**Fréquence de mise à jour des données :** tous les mois.

#### **Taux de prescription d'IEC / IEC + Sartans**

**Numérateur :** nombre de boîtes d'IEC prescrites au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Dénominateur :** nombre de boîtes d'IEC + nombre de boîtes de Sartans prescrits au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Période de calcul :** 3 mois glissants.

**Seuil minimum\* :** au moins 50 boîtes de la classe des IEC et des Sartans prescrits au cours du trimestre aux patients qui vous ont déclaré comme médecin traitant.

**Fréquence de mise à jour des données :** tous les mois.

#### **Traitement par aspirine faible dosage / traitement par antiagrégants plaquettaires**

**Numérateur :** nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin traitant traités par aspirine faible dosage.

**Dénominateur :** nombre de patients vous ayant déclaré comme médecin

traitant traités par des spécialités appartenant à la classe des anti agrégants plaquettaires.

**Période de calcul :** 12 mois glissants.

**Seuil minimum\*** : au moins 10 patients vous ayant déclaré comme médecin traitant traités par des spécialités appartenant à la classe des anti agrégants plaquettaires.

**Fréquence de mise à jour des données :** tous les 3 mois.

### 3. Champ des indicateurs médicaments

**Vous pouvez consulter la base de données Thériaque**

<http://www.theriaque.org/> pour connaître le contenu des classes citées.

#### a. Grippe

**Sont définis comme vaccin anti-grippal tous les médicaments inclus dans les classes EPHMRA J07A1.**

#### b. Vasodilatateurs

**Sont définis comme vasodilatateurs tous les médicaments inclus dans la classe EPHMRA C04A1 ou dans la classe ATC N06BX.**

#### c. Benzodiazépines à demi-vie longue

Code ATC	Classe ATC
N05BA01	DIAZEPAM
N05BA05	CLORAZEPATE POTASSIQUE
N05BA08	BROMAZEPAM
N05BA09	CLOBAZAM
N05BA11	PRAZEPAM
N05BA16	NORDAZEPAM
N05BA18	ETHYLE LOFLAZEPATE
N05CD02	NITRAZEPAM
N05CD03	FLUNITRAZEPAM
N05CX	CLORAZEPATE DIPOTASSIQUE + ACEPROMAZINE



**d. Anti-diabétiques**

**Sont définis comme anti-diabétiques tous les médicaments de la classe ATC A10.**

**e. Antihypertenseurs**

**Sont définis comme antihypertenseurs tous les médicaments inclus dans les classes ATC2 : C02, C03, C07, C08, C09 + Caduet®, y compris les médicaments n'ayant pas d'indication dans le traitement de l'HTA.**

**f. Antibiotiques**

**Sont définis comme antibiotiques tous les médicaments inclus dans la classe ATC : J01.**

**g. IPP**

**Sont définis comme IPP tous les médicaments inclus dans la classe EPHMRA : A02B2.**

**h. Statines**

**Sont définis comme statines tous les médicaments inclus dans la classe EPHMRA : C10A1 (y compris Caduet® et Pravadual®) + les associations de simvastatine et d'ézétrol (Inegy®).**

**L'ézétrol (Inegy®) n'est pas pris en compte car il s'agit d'un anti lipidémiant n'appartenant pas à la classe des statines .**

**i. Prescription dans le répertoire des antidépresseurs**

**Sont définis comme anti-dépresseurs tous les médicaments inclus dans les classes ATC3 : N06A.**

**j. IEC et sartans**

**Sont définis comme IEC tous les médicaments inclus dans les classes EPHMRA3 C09A et C09B.**

**Sont définis comme sartans tous les médicaments inclus dans les classes EPHMRA3 C09C et C09D.**

**Y compris les médicaments n'ayant pas d'indication dans le traitement de l'HTA.**

#### **k. Aspirine faible dosage et antiagrégants plaquettaires**

**Sont définis comme antiagrégants plaquettaires tous les médicaments inclus dans la classe ATC B01AC + Pravadual®. L'AFSSAPS considère comme faible dosage des posologies allant de 75 à 300 mg.**

**(Les aspirines faible dosage pour enfant ne sont pas comptés).**

#### **4. Prescriptions dans le répertoire des génériques**

**Le répertoire entendu dans les indicateurs médicaments est défini à partir du répertoire de l'Afssaps. Celui-ci définit l'ensemble des spécialités médicales vendues en officines ou délivrées à l'hôpital pour lesquelles sont inscrits des génériques substituables ou qui sont elles même génériques de spécialités incluses dans le répertoire de l'Afssaps. Le répertoire entendu est restreint aux groupes génériques pour lesquels il existe une offre générique commercialisée. En effet, le répertoire de l'Afssaps inclut très souvent des spécialités génériques mais qui ne seront commercialisées qu'ultérieurement.**

#### **5. Grands conditionnements**

**Il a été tenu compte des grands conditionnements : une boîte de grand conditionnement compte pour 3 boîtes.**

#### **4. Prescriptions dans le répertoire des génériques**

**Le répertoire entendu dans les indicateurs médicaments est défini à partir du répertoire de l'Afssaps. Celui-ci définit l'ensemble des**

**spécialités médicales vendues en officines ou délivrées à l'hôpital pour lesquelles sont inscrits des génériques substituables ou qui sont elles même génériques de spécialités incluses dans le répertoire de l'Afssaps. Le répertoire entendu est restreint aux groupes génériques pour lesquels il existe une offre générique commercialisée. En effet, le répertoire de l'Afssaps inclut très souvent des spécialités génériques mais qui ne seront commercialisées qu'ultérieurement.**

## **5. Grands conditionnements**

**Il a été tenu compte des grands conditionnements : une boîte de grand conditionnement compte pour 3 boîtes.**

## **4. Prescriptions dans le répertoire des génériques**

**Le répertoire entendu dans les indicateurs médicaments est défini à partir du répertoire de l'Afssaps. Celui-ci définit l'ensemble des spécialités médicales vendues en officines ou délivrées à l'hôpital pour lesquelles sont inscrits des génériques substituables ou qui sont elles même génériques de spécialités incluses dans le répertoire de l'Afssaps. Le répertoire entendu est restreint aux groupes génériques pour lesquels il existe une offre générique commercialisée. En effet, le répertoire de l'Afssaps inclut très souvent des spécialités génériques mais qui ne seront commercialisées qu'ultérieurement.**

## **5. Grands conditionnements**

**Il a été tenu compte des grands conditionnements : une boîte de grand conditionnement compte pour 3 boîtes.**